



Madame, Monsieur,

Vous trouverez sur ce site les documents concernant la rentrée scolaire de votre enfant. Nous vous remercions de bien vouloir les consulter attentivement, les imprimer et nous retourner les coupons, dûment remplis et découpés, à partir du 26 août 2024.

Nous vous remercions de bien vouloir noter la venue de notre photographe :

- <u>Jeudi 12 septembre</u> pour les photos individuelles des élèves de Moyenne Section au CM2 et de 8h à 8h30 les fratries sans enfant en Petite Section (en présence de l'un des deux parents);
- <u>Vendredi 20 septembre</u> pour les photos individuelles des élèves de Petite Section et les photos de groupe classe pour tous les élèves et de 8h à 8h30 les fratries avec des enfants en Petite Section (en présence de l'un des deux parents).

Nous vous rappelons qu'il est interdit de prendre des photos à l'école.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et vous remercions de la confiance que vous témoignez au projet éducatif de Sainte-Marie.

I. SAMIE, Chef d'établissement